



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CLUB DE PARIS ACCEPTE LA PROPOSITION DU PEROU DE REMBOURSER PAR ANTICIPATION JUSQU'A 2 MILLIARDS US\$ DE SA DETTE

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 15 juin 2005 pour accepter la proposition faite par la République du Pérou de rembourser par anticipation les échéances en principal de sa dette tombant entre août 2005 et décembre 2009, pour un montant pouvant atteindre 2 milliards de dollars. Le remboursement par anticipation sera effectué au pair et proposé à tous les créanciers. La dette concernée par cette proposition est la dette non consentie aux conditions de l'Aide Publique au Développement.

Les intérêts économisés grâce ce remboursement anticipé permettront de soutenir la République du Pérou dans la mise en œuvre d'une stratégie équilibrée et prudente de gestion de sa dette.

La participation au programme de remboursement par anticipation s'effectue sur une base volontaire. La plupart des créanciers du Pérou ont indiqué qu'ils participeraient probablement à ce programme.

Les remboursements aux créanciers seront effectués le 15 août 2005.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris créanciers de la République du Pérou sont l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède.

Note technique

La dette de la République du Pérou non accordée aux conditions de l'Aide Publique au Développement due aux créanciers du Club de Paris s'élève, avant remboursement anticipé, à 4,2 milliards de dollars au 1er juillet 2005.